

RAPPORT DU PRESIDENT
Du jury du concours TECHNICIEN PARAMEDICAL
Spécialité Technicien de Laboratoire Médical

Session 2015

I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

Le concours de Technicien Paramédical ouvert au titre de l'année 2015 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude s'est déroulée du 5 au 7 mai 2015 au siège du Centre de Gestion de l'Aude. Les autres spécialités sont réparties dans le cadre de notre partenariat inter-régional.

Pour cette session, le CDG 11 a organisé ce concours pour l'ensemble des collectivités du département de l'Aude et en partenariat avec les Centres de Gestion de la Corrèze, de la Dordogne, de l'Hérault et du Lot.

a) Calendrier :

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

ETAPES	DATES
Date de l'arrêté d'ouverture	12 décembre 2014
Période d'inscription	Du 13 janvier au 18 février 2015
Limite dépôt des candidatures	26 février 2015
Epreuves obligatoires d'admission	Les 5, 6 et 7 mai 2015
Jury d'admission	7 mai 2015

b) Admission à concourir :

Ouvert aux candidats titulaires soit du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical ou d'un titre de formation dont le programme d'enseignement théorique et clinique est équivalent à celui du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical et qui figure sur une liste arrêtée par les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur (art. L. 4352-2 du code de la santé publique), soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4352-3 du même code, soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical délivrée en application de l'article L. 4352-6 du même code.

c) Jury

Le jury comprenait 6 membres répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi que les notes de cadrage utiles à l'exercice de leurs différentes tâches.

Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un concours relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

II– PRINCIPAUX CHIFFRES

Année 2015

Qualité	Postes Ouverts	Nombre d'inscrits	Présents 1 ^{ère} épreuve En nombre, en %	Admis (seuil/20)
EXTERNE	14	37	33 89.19	14 (15/20)

III - EPREUVES D'ADMISSION : Du 5 AU 7 MAI 2015

DESCRIPTIF ET NIVEAU DES EPREUVES

Epreuve orale consistant en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 entraîne l'élimination du candidat.

Les membres du jury ont conduit les épreuves d'entretien en jury plénier compte tenu du faible nombre de candidats.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Récapitulatif des notes par épreuve :

Moyenne Epreuve entretien	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes inférieures à 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
13.39	7	18.5	5	0

Avis des membres du jury :

- Avis général sur l'ensemble des entretiens : de nombreux candidats n'ont pas saisi l'objectif de ce concours et leur futur environnement professionnel.
- Avis sur la présentation des candidats : bien préparée dans l'ensemble et assez bonne gestion du temps.
- Avis sur le niveau des connaissances professionnelles : Les compétences techniques sont variées mais on déplore un manque de maturité professionnelle.
- Avis sur le niveau des connaissances institutionnelles : Les connaissances institutionnelles sont très insuffisantes. On constate un manque de curiosité citoyenne.

IV –SEUILS D'ADMISSION

- le seuil du concours externe est fixé à 15/20 soit un ratio de 2.36 candidats pour un poste.

V – CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats et encourage ceux qui n'ont pas réussi le concours à poursuivre leurs efforts en se préparant sérieusement aux épreuves notamment en matière d'environnement institutionnel.

La présidente du jury remercie vivement les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ce qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Fait à Carcassonne le 7 mai 2015

La présidente du jury,



Madame Magali ARNAUD

Maire de VILLAR EN VAL